

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel - 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard.

Deuxième réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du comité syndical du 5 novembre 2024, le comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum

Membres en exercice : 67 titulaires - 38 suppléants Délégués présents : 21 délégués (20 titulaires – 1 suppléant) Dont membres votants à voix délibérative : 21 délégués Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 7 novembre 2024	Résultat du vote : Voix Pour : 21 Voix Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Membres présents:

Titulaires: Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Hourdry Mathieu, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Minette Michel, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Picard Florence, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

Suppléants votants: Mr Thomas Rémy

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Bandry Didier, Mr Bruneaux Henri, Mr Cantot Dominique, Mr Lévêque Yves, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mme Pauly Brigitte, Mme Romelot Martine, Mr Valet Eric

Membres absents:

Mr Adam Hubert, Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Burel Régis, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Davin Benoit, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Dujon Régis, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gabriel Madeleine, Mme Gleize Séverine, Mr Gruzon Laurent, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Lloancy David, Mme Malet Madeleine, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, Mr Saroul Daniel, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Assistaient également à la séance : Mr Albéri Giuseppe, (délégué de secteur de la commune de Le Charmel), et Mr Mancier Mickaël (élu de la commune de Pargny la Dhuys)

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

<u>Objet :</u> Régularisation sur le sur-amortissement	N°20241103
---	------------

Monsieur le Président expose au comité syndical que dans le cadre du transfert des comptes des anciens syndicats d'eau à l'USESA, des subventions d'investissement reprises étaient imputées

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20241113-20241103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024
Publication : 18/11/2024

Certifié par le Président

dans le budget des anciens syndicats, au compte 102 (compte de dotations) au lieu du compte 1313 (subventions d'investissement) ; s'agissant de subventions du Conseil Départemental qui a financé les investissements.

Le montant des subventions comptabilisées au compte 102 représente la somme totale de 8 540 018,23 €.

Sur le Compte de Gestion 2023, le compte 102 présente un solde de 13 922 314,74 € dont 8 540 018,23 € de subventions à réinscrire sur le compte d'imputation correspondant, les anciens syndicats ne pratiquant pas les amortissements. L'USESA a amorti ces subventions depuis 2008, sur 15 ans, compte 13913.

L'amortissement de ces biens étant terminé (dernière échéance en 2023), les régularisations sont à réaliser sur le budget 2024.

La régularisation prévoit ainsi le report des subventions du compte 102 sur le compte 1313, par l'ouverture des crédits.

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Vu les articles L 1612-6 et L 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif 2024 de l'USESA adopté en séance du 06 février 2024,
- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 23 octobre 2024

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

DECIDENT, après en avoir délibéré :

- D'AUTORISER la décision modificative budgétaire ainsi proposée,
- D'OUVRIR les crédits nécessaires au chapitre 041 (opération d'ordre) pour l'émission de mandats aux comptes 102 et de titres au compte 1313 afin de replacer ces subventions sur le bon compte, comme ci-après :

Etat de l'actif USESA au 31/12/2023		
Compte de gestion USESA	Montant subvention	Compte de subvention sur-amorti
1021	7 826 411,04	1313
10222	434 148,62	
10228	226 521,79	
1027	52 936,78	
Total chapitre 041	8 540 018,23	

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Dominique FREX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20241113-20241103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

Publication : 18/11/2024

Certifié par le Président

Le Président,

Hugues DAZARD

